

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce Journal parait les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 : : : six mois, 14 : :
 : : : un an, 25 : : }

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue 54.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque; Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE, BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 Février 1867.

BULLETIN.

Le Discours de l'Empereur est une œuvre que l'on ne peut apprécier sans une étude sérieuse des grandes questions qu'ils soulèvent.

Nous nous bornerons à en constater les tendances pacifiques. A aucune époque nous n'avons eu besoin de plus de sécurité; les réformes économiques ne pourraient d'ailleurs s'effectuer au milieu des préoccupations et des inquiétudes causées par la perspective de la guerre. Du reste, l'Empereur affirme que « rien dans les circonstances présentes ne saurait éveiller nos inquiétudes et il ajoute qu'il a la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée. »

Cependant, si « l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes, » il y a lieu de songer, avant de se livrer aux travaux de la paix, à assurer l'influence de la France par l'augmentation du nombre de ses soldats.

Pour ceux qui croient fatalement à la guerre, le silence gardé par l'Empereur au sujet de l'Exposition universelle n'est pas de nature à diminuer leurs appréhensions.

La session parlementaire a été ouverte, de fait, vendredi, au Luxembourg et au Palais-Bourbon.

Après l'admission des nouveaux Sénateurs, il a été procédé au tirage au sort des bureaux pour la première période mensuelle. Jusqu'à présent, il n'est pas question de demandes d'interpellations. Cependant, il se pourrait qu'il en fût proposé au sujet des affaires d'Allemagne et d'Italie. Avant l'ouverture de la séance, de nombreux groupes de Sénateurs échangeaient dans la bibliothèque et dans la salle des conférences, les impressions recueillies au sujet du discours de l'Empereur. Le sentiment qui prévalait est celui d'une approbation libérale, étant admis que des précautions seront prises pour que les réformes annoncées ne deviennent pas entre les mains des partis, un instru-

ment d'agitation et d'antagonisme. Au Corps législatif, on s'occupait beaucoup du rétablissement de la tribune et des interpellations qui doivent, dans une certaine mesure, remplacer la discussion de l'Adresse. La tribune des orateurs est exactement ce qu'elle était avant 1852, sauf que le dessus de marbre est remplacé par un revêtement d'acajou servant au besoin de pupitre. Quant aux nouvelles galeries destinées au public et qui pourront recevoir une centaine de spectateurs, elles ne sont pas encore achevées. On dit que deux compartiments spéciaux seront affectés, l'un aux journalistes de Paris, l'autre aux journalistes de province. Cette mesure serait utilement complétée par l'envoi quotidien aux feuilles provinciales d'un résumé substantiel des comptes-rendus parlementaires. Le système actuel a pour effet de supprimer, pour la majorité des citoyens, la publicité des délibérations du Sénat et du Corps législatif.

Quant aux interpellations, plusieurs propositions sont concertées, dès à présent, entre les membres de l'opposition et les orateurs du gouvernement. Ce sera le premier usage de la tribune rétablie. M. Berryer a l'intention de demander des explications au sujet de la circulaire au directeur-général des postes, lequel répondra lui-même aux objections annoncées, sauf à raconter ce qui s'est passé, sous les régimes précédents, quant à l'inviolabilité du secret des lettres. M. Thiers prépare une dissertation sur l'Allemagne, et M. Jules Favre une harangue sur les affaires d'Orient. La question du Mexique, semble abandonnée par l'opposition, ainsi que celle concernant la Papauté et l'Italie.

Une dépêche de Berlin mentionne une patente royale qui convoque, pour le 24 février, le parlement de la Confédération du Nord. Les résultats connus des élections du 13 février sont généralement en faveur du parti libéral. A Hanovre, l'ancien ministre, M. de Munchhausen, a été élu. A Elberfeld, il y a ballottage entre M. de Bismark et M. de Forkenbeck, candidat de l'opposition. L'Allemagne libérale, annexée ou non, ne se laisse, on le voit, ni inti-

mider par le sabre prussien, ni séduire par les promesses ultra-germaniques.

En Italie, la situation reste dans une tension pleine d'incertitudes et de dangers. Tous les ministres, à l'exception de M. Ricasoli, se retirent définitivement. Le roi est donc, avec son conseiller intime, en présence de l'opposition, radicale ou mitigée. On annonce la publication prochaine d'un manifeste adressé au peuple italien par Victor-Emmanuel. Mais, d'autre part, les chefs du parti d'action se proposent de faire un appel à la nation démocratique. C'est exactement la situation qu'était la France en 1831. La France avait Casimir Périer. Nous allons voir si M. Ricasoli a l'énergie patriotique et serene du grand ministre.

Les tentatives féniennes se poursuivent de l'autre côté du détroit. Edarés de Valentia et de Killerny, les rebelles se réfugièrent dans les montagnes voisines. L'insurrection crétoise ne procède pas autrement. L'Europe condamne les Irlandais et soutient les Candiotes. Ainsi, le vent la logique s'élève des partis politiques.

J. REBOUX.

DES BANQUES POPULAIRES.

Des trois grandes catégories d'associations coopératives, les sociétés de crédit et de consommation sont celles qui paraissent avoir le plus de tendance à se développer non-seulement en France, mais encore en Allemagne, en Belgique et en Suisse. On évalue à vingt-cinq ou trente le nombre des sociétés de ce crédit qui se sont formées dans le onzième arrondissement de Paris. Elles se réunissent à la mairie par groupes de quarante à cinquante individus et sont toutes très-prospères. Le faubourg Saint-Antoine compte des sociétés de deux à trois mille individus. Les cotisations sont, en général, de 1 fr. par semaine; lorsque le capital déposé par un associé a dépassé un certain chiffre, 200 fr. par exemple, on lui prête une somme de 200 francs, et si le conseil d'administration l'autorise, une somme de 300 et même de 400 fr.

En Belgique, les sociétés coopératives de crédit sont en grande faveur. Presque dans toutes, le choix des sociétaires et la fixation de leur crédit maximum sont confiés à un conseil d'admission de neuf mem-

bres actionnaires, renouvelés par tiers tous les trois mois et non rééligibles immédiatement. Le conseil général nomme le directeur et les autres employés rétribués. L'assemblée générale se réunit tous les six mois, vérifie les comptes, répartit les bénéfices et fait les appels de fonds en sus du dixième payé d'avance par les actionnaires.

La banque populaire de Liège, fondée en mai 1864, eut des débuts assez difficiles; toutefois elle se soutint; dans les sept premiers mois de son existence, elles reçurent environ 6,000 fr. en capitaux versés par les adhérents et elle prêta 12 mille francs.

A la fin de l'année 1865 le capital versé était de 20,000 francs et les opérations de prêt de l'exercice avaient atteint 87,000 fr.

En 1866, les adhésions de plus en plus nombreuses dépassaient le chiffre de 400; le capital versé définitivement par les actionnaires atteignit près de 40,000 fr.; 15,000 fr. formaient le compte des dépôts, enfin dans l'année, les prêts s'élevèrent à 226,000 fr.

Aujourd'hui cette banque a installé ses bureaux dans une maison qu'elle loue; elle possède son mobilier; elle paye un caissier et un commis; elle n'a pas subi un centime de perte dans ses diverses opérations. Elle a un capital de 40,000 fr.; elle manœuvre en outre 15,000 francs de dépôt, elle jouit auprès de la Banque Nationale de la faculté de réescompter jusqu'à concurrence de 10,000 fr., et elle peut escompter de voir ce chiffre augmenté. Enfin, elle a pu distribuer 6 0/0 à ses actionnaires, tout en constituant un fonds de réserve.

La banque populaire de Liège reçoit les économies quotidiennes des travailleurs, si minces qu'elles soient; elles les prend ou comme un dépôt rapportant intérêt, ou comme capital donnant droit à un dividende. Ce capital est limité à 200 francs au maximum, de sorte que, en fait, tous les associés sont ou peuvent être sur la même ligne.

Cette banque peut prêter jusqu'à concurrence de 3,000 francs à un de ses adhérents. Elle agit donc, et comme caisse d'épargne et comme banque de prêt. Tout en ne faisant l'aumône à personne, elle rend service à tout le monde. Elle associe de petites épargnes qui, isolément, ne signifiaient rien, ne rapporteraient rien, et elle les fait valoir au bénéfice de tous; elle assiste des artisans, de petits débiteurs, des employés, toutes personnes qui n'auraient de crédits, d'escompte près d'aucun banquier; elle amène l'associé à économiser, si peut que ce soit, et elle en fait un capitaliste.

En Suisse, les banques populaires sont très-développées: la plus considérable, celle de Zurich, a porté, l'an dernier, son capital-actions, à un million. L'Union vaudoise, dont le siège est à Lausanne, possède plus de 2 millions, et sa fondation ne date que de 1864. Chaque membre de la société doit prendre des actions jusqu'à concurrence du crédit pour lequel il y est reçu. Il verse 10 0/0 au moment de son admission et souscrit en même temps, pour le solde, une obligation en faveur de la société.

Les sociétés coopératives fondées en Allemagne par M. Schütze-Delisch, en sont à leur quinzième année d'existence. A leur origine, les associés ne se comptaient que par centaines; le nombre des sociétaires s'élève actuellement à des centaines de mille, et les capitaux qu'ils mettent en circulation représentent des centaines de millions.

D'après le compte rendu de cette année, le nombre des associations coopératives, en Allemagne est évalué à 1,500 la circulation monétaire créée par ces sociétés, à 330 millions de francs; le capital d'exploitation à 100 millions de francs, dont 20 appartenant en propre aux sociétés; le nombre des associés à 350,000 qui, en y ajoutant leurs familles, représentent une population d'un million et demi de têtes. La mise sociale est, en moyenne, par tête, de 98 francs, et la moyenne des prêts faits aux associés, atteint le chiffre de 1,495 francs.

Les banques populaires sont appelées à rendre en France les plus grands services, et on ne saurait trop en encourager la formation.

L'ouvrage manqué, le salaire cesse; l'ouvrier trouve à la Banque un crédit qui lui permet d'attendre la recouverture des ateliers ou la découverte d'une autre occupation.

Un associé veut tenter une petite opération pour son compte, acheter une machine nouvelle, des matières premières, etc., seul, il ne l'eût pu; avec la Banque, il le fait, parce qu'elle lui avance les fonds dont il a besoin: il devient patron.

S'il veut acheter une maison, elle lui fournit les fonds pour solder une partie du prix; elle lui fait des avances sur dépôt de titre, reçoit les économies en dépôt, quelque minimes qu'elles soient, et lui en paye l'intérêt.

Les Banques populaires amènent les ouvriers à économiser, les initient aux notions de l'épargne et du crédit, et enrichissent, en un mot, dans leur sphère tous ceux qui s'affilient à elles.

A. ROUSSIER.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX, DU 17 FÉVRIER 1867.

— 7 —

URSULE VOISIN

— III —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 15 février).

— Croyez-vous donc que je veuille me séparer de Lionnel ?
— Il faut pourtant bien qu'il soit ambassadeur !

— J'aime autant qu'il soit rentier.
— Un habit brodé sied convenablement aux jeunes gens bien tournés.

— Je trouve mon fils très-bien avec ses pantalons de toile et sa veste de velours.
— Toutes ces réflexions, dont vous comprenez la sagesse, m'engagent à ne pas désirer votre alliance, quelque honorable qu'elle soit. C'est un parti très-arrêté, et sur lequel vous ne devez avoir aucune crainte que je revienne. Permettez-moi maintenant de vous quitter; voici la nuit; veuillez, monsieur le baron, me faire l'honneur de me donner la main, et je m'en irai content d'un entretien où nous avons été si parfaitement d'accord.
Le père Guillaume, emporté par la véhémence de ses convictions, prit la main de M. de Lursanne, qui, un peu étourdi, se laissait faire, la lui serra vigoureusement et poussa Pierrot dans un sentier qui conduisait à Aigues-Vives.

M. de Lursanne rentra au château fort mari de la conversation qu'il venait d'avoir. Elle avait pris une si singulière tournure que, loin d'avoir pu écraser le père Guillaume sous le coup d'un refus bien sec, il avait vu son alliance, à lui, dédaignée, et un paysan préféré à l'héritier de son nom. Tout absurde encore de ce résultat inattendu, mais qui confirmait les prévisions du curé, le baron ne pouvait se rendre compte de la manière dont la chose s'était faite.

M. de Lursanne en était arrivé à ce point qu'il ne savait plus lui-même ce qu'il désirait; son entretien lui avait fait entrevoir un côté de sa position auquel il n'avait pas songé jusqu'alors: c'était l'ennui qui résulterait pour lui de l'éloignement de son fils unique, et du charme que jetterait sur sa vie un mariage qui lui donnerait deux enfants unis pour l'aimer.

Un instant il eut la fantaisie d'écrire à M. de Roburo, que les électeurs d'un collège de l'Ouest venaient d'envoyer à la chambre, pour lui annoncer un changement de détermination à l'égard de son fils; mais quand il eut appréché la plume et le papier, il n'en fit rien. Puis, comme il avait le sang fouetté par la mauvaise humeur, il se mit à gronder les fermiers pour un peu de paille qui traînait par la cour, le valet de chambre pour une chaise qui était dérangée dans le salon, les palefreniers pour un lieu mal attaché à la tête d'un cheval, et les servantes pour un

morceau de chandelle qui brûlait dans un coin.

Il n'en était pas de même chez le père Guillaume. Sa résolution était cette fois bien arrêtée. Il avait parlé ainsi que sa conscience lui dictait de le faire, et il entra au Mas le cœur léger, roulant dans sa tête les moyens de rallier Ursule à son opinion.

Ursule vint voir partir son père pour le marché, et avait saisi ses intentions à quelques mots qui lui étaient échappés; elle l'avait attendu pleine de crainte et d'impatience, mais il ne lui avait fallu qu'un regard pour deviner quel avait été le résultat de l'entretien, et toutes ses espérances s'écoulèrent comme la liqueur d'un vase qu'on épanche.

Percevaux la rencontra alors qu'elle venait d'embrasser son père. La pauvre enfant était allée cacher sa douleur dans un coin de la pelouse, où elle s'était abattue sans force.

Le bruit des sabots de Percevaux, sonnant sur les cailloux, lui fit lever son front décoloré; des pleurs coulaient silencieusement sur ses joues. Percevaux s'arrêta devant elle, les bras pendants.

Ursule lui tendit la main.
Percevaux prit cette petite main douce entre les siennes, et la pressa sur sa poitrine. Tous ses traits étaient contractés par la douleur.

— Vous pleurez, mamzelle, lui dit-il: que vous est-il donc arrivé ?

— Nous sommes bien malheureux, s'écria la jeune fille que ses sanglots étouffaient, aussi malheureux que toi, mon pauvre Percevaux !

— Moi, je suis un homme, et voilà si longtemps que ça dure, que j'y suis habi-

tué; quand on a été ramassé au coin d'une borne, et nourri par charité, quoiqu'il arrive après, on ne sent plus rien. Mais vous qui êtes une femme, vous qui êtes bonne aux misérables, vous qui avez un père, vous que chacun aime, pourquoi souffrez-vous ?

Ursule, sans répondre, laissa tomber sa tête sur l'herbe.

— M. de Lursanne ne veut donc pas que vous l'épousiez ? demanda Percevaux, dont la voix semblait mourir.

— Il est bien trop riche pour le vouloir !

— Riche ! répéta la garde.

— Quand on est pauvre, on est toujours malheureux, reprit Ursule, qui, du coin de son tablier, s'essuyait les yeux.

— Pauvre ! mais vous ne l'êtes pas ! Vous avez des bois, des prairies, des champs, des vignes...

— Tout cela dauserait dans une seule de ses terres, la plus petite; et puis, mon ami, M. de Lursanne est noble, et je ne suis que la fille d'un fermier.

— Si ce n'était que ça, ça ne serait rien. Le fils du comte de Laur, un noble de Lunas, qui était fier, fier comme un prince et pauvre autant que fier, s'est bien marié à la fille d'un fabricant de Bédarioux, qui ne vous valait pas.

— M. de Lursanne a tant de revenus que je n'en sais pas le chiffre !

— Et voilà ce qui fait votre affliction ? dit Percevaux, qui semblait réfléchir la tête inclinée sur sa poitrine.

— Tout est fini pour moi, vois-tu, et je ne compte plus sur rien. Mais j'aurai du courage pour mon pauvre père. Il faut se soumettre quand Dieu le veut.

— Dieu ne veut pas que vous soyez malheureuse; ça peut changer.

— Tu es bon, Percevaux, dit Ursule, qui essayait de sourire; mais pourquoi chercher à me tromper, quand l'espérance peut me faire tant de mal ?

— Les riches peuvent devenir pauvres, répondit la garde, qui s'éloigna après avoir une dernière fois serré les mains d'Ursule.

Ursule ne l'entendit pas, et reprit le chemin de la ferme.

Le lendemain était un dimanche; la fête patronale du village réunissait à Orléans toute la population des campagnes. On dansait dans un pré, sur lequel des colporteurs avaient établi leurs magasins ambulants. Le père Guillaume y avait conduit sa fille, M. de Lursanne, Lionnel et André Huchaux s'y trouvaient aussi.

Comme c'est la coutume en Languedoc, où les paysans ont conservé une singulière indépendance de mœurs, tout le monde dansait pêle-mêle sous les mêmes arbres; il n'y avait qu'un quadrille et qu'un orchestre, et les braconniers faisaient gaillardement sauter les filles des propriétaires. Lionnel, qui cherchait assez volontiers des distractions, ne dédaignait pas de passer ses bras autour de la taille souple des fermières, qui se laissaient fort joyeusement embrasser sur les deux joues quand, à la dernière mesure des haut-bois, leur joli cavalier les enlevait de terre.

La nuit vint; un vent léger passait sur les acacias, et les senteurs de la terre baignée de rosée montaient dans l'air pur.

Entre deux contredanses, Lionnel et André Huchaux se recontrairent; presque